

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET**  
**DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**- SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2008 -**

Etaient présents : M. ARAGUAS, M. ATTEIA, M. BAILLON, M. LAPAIRE, M. COQUELIN, Mme FENOILLAT, M. LAÜGT, M. METAYER, Mme MICHEL, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, M. CAMBERVEL, M. CAPEL, Mlle CARVALHO, M. DUBOURG, M. MAURY, Mlle PREVOST, M. SCHMITT, M. VEILLET.

Etaient représentés : M. DEVILLERS, Mme FOURNES, Mme MANES-GALLO, M. AUBRY, Mme MALTONE, M. VENTURA, M. SIDI, M. BROUCH, M. PEYRES.

Etaient excusés: M. BAUDORRE, Mme GUILLAUME.

Etaient invités : Mme BOURMAUD, Mme ARMENGAUD, Mme LARGOUET, M. ESCADAFAL.

Le Président ouvre la séance. Contraint de s'absenter avant la fin du conseil, il exprime son souhait d'inverser les points 2 et 3 de l'ordre du jour.

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2008**

*Le procès verbal de la séance du 27 juin 2008 est adopté à l'unanimité.*

**II – EXAMEN DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

M. LAÜGT fait savoir qu'il a reçu quelques demandes complémentaires de changement des modalités de contrôle des connaissances depuis l'envoi de la convocation au CEVU. Il a notamment une demande de M. PAQUELIN concernant la formation à distance : certains étudiants en formation à distance ne se trouvent pas dans le même fuseau horaire que le nôtre ce qui implique que des examens doivent se dérouler de nuit. Serait-il possible d'envisager des sujets d'examen différents afin d'organiser pour ces étudiants des sessions de jour ?

Mme GAUDY répond qu'il est obligatoire que les sujets soient les mêmes et donc que les épreuves doivent se dérouler en même temps.

M. LAÜGT commente le document envoyé aux membres du CEVU concernant les contrôles des connaissances. Il rappelle que les demandes de modification avaient été demandées au mois de mai-juin, pour un dépôt au 5 juillet 2008. Par la suite, un délai supplémentaire a été accordé pour début septembre. La commission pédagogique a souligné, à propos des demandes émanant de l'UFR des Pays anglophones, que les modifications semblaient entraîner un plus grand nombre d'épreuves à la seconde session. L'UFR concernée a répondu, entre temps, que les modifications portaient uniquement sur la première session et ne concernaient en aucune façon la seconde.

Pour ce qui est de la licence Arts 'Parcours Musique', la session 2 comportait plusieurs épreuves ce qui soulevait un problème. Après des échanges de mails avec Mme DUFOURCET, responsable de l'UFR des Arts, un nouveau tableau a été transmis indiquant qu'il n'y aurait pas de modifications demandées en session 2.

L'UFR des Lettres, de son côté, a demandé une seconde session avec épreuves multiples. La commission pédagogique a critiqué cette demande de modification. Mme BRACKE, visée par cette critique pour le parcours 'FLE', a répondu que ses étudiants étaient en grande majorité inscrits à la formation à distance et qu'une deuxième session allégée, donc plus facile, allait susciter un engouement tout particulier chez les étudiants.

M. COQUELIN considère que la deuxième session allégée semble plus facile aux étudiants mais, qu'en fait, les enseignants se révèlent plus sévères lorsqu'il n'existe qu'une seule épreuve.

M. LAÜGT rappelle que la prochaine réunion du CEVU du 10 octobre 2008 va amorcer une réflexion sur les habilitations de 2011 qui sera elle-même liée à une réflexion sur l'organisation pédagogique de l'université. Il mentionne le problème du carcan des trois UE par semestre et le problème de l'harmonisation des rythmes universitaires dans le cadre du PRES.

M. MAURY propose un audit sur les modalités de contrôle des connaissances. En effet, il constate que les contrôles continus, les écrits-scolarité ou les oraux n'ont pas la même définition selon les UFR. Il faudrait arriver à une base commune et à une meilleure lisibilité, l'objectif étant d'améliorer la réussite des étudiants.

Le Président constate que la deuxième session soulève un problème de façon récurrente. Il considère que si une autre politique doit être définie, il conviendra de s'y tenir. Il propose de mettre sur pied un groupe de travail formé d'enseignants, d'étudiants et de BIATOS, dans les meilleurs délais, sous la responsabilité de M. LAÜGT.

Mme LABORDE se demande si ce travail ne pourrait pas être accompli par la commission pédagogique.

M. CAPEL estime que c'est une bonne idée car il craint de voir se multiplier les groupes de travail.

Le Président répond que la commission pédagogique exerce déjà une lourde responsabilité vis-à-vis du CEVU. Il souhaite donc que se constitue un groupe de travail spécifique pour une mission très précise, selon un calendrier très précis.

M. COQUELIN estime que le problème soulevé est lié à la complexité des maquettes de Bordeaux 3. Il fait valoir que des UE plus légères, avec moins de matières, éviteraient ce type de malentendu.

M. VEILLET indique qu'il souhaiterait simplement une maquette de contrôle continu identique pour tout le monde. Il considère anormal que le hasard intervienne autant dans l'évaluation. Le contrôle continu doit évaluer les progrès de l'étudiant au cours du semestre, ce qui n'est pas fait actuellement.

Le Président confirme alors qu'il va nommer un groupe de travail.

M. LAÜGT aborde alors la demande de modification des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Géographie-Aménagement.

Mme VOISIN précise qu'il n'y a pas de changement à l'exception de l'UE 'Géographie pour Historiens'.

M. LAÜGT répond qu'il n'y a rien à redire sur cette demande.

Il en vient ensuite à l'UFR ISIC pour laquelle les contrôles de deuxième session sont considérés comme trop nombreux. M. Philippe LOQUAY, directeur de l'UFR ISIC, contacté à ce sujet, a fait savoir qu'il maintenait la situation en cours et ne souhaitait donc plus de modification.

L'UFR Histoire a introduit une demande tardive concernant l'évaluation du tutorat.

M. VEILLET estime que cette demande pénalisera les étudiants qui ne souhaitent pas bénéficier du tutorat.

M. ATTIA considère qu'il est difficile d'introduire une évaluation sur un élément pédagogique non obligatoire.

M. CAPEL rappelle que certaines UFR ont respecté le calendrier de demande de modifications, contrairement à d'autres. Il souhaite un rappel à l'ordre sur les dates.

Le Président répond qu'il est régulièrement amené à rappeler les délais, sans grand succès. Il ajoute que le fait de ne pas prendre en considération les demandes tardives lui vaut d'être accusé d'exercer une censure. Il se propose cependant de faire un énième courrier de rappel.

Mme LABORDE, en accord avec M. MAURY, demande alors que toute demande hors délai soit refusée.

M. COQUELIN estime que plus les calendriers seront anticipés, plus les collègues pourront les respecter, car les délais sont souvent intenable.

Le Président rappelle que tout a été demandé pour juillet.

Mme GAUDY demande qu'on fasse le point. Un accord est donné pour les UFR Pays anglophones, Arts, Lettres ainsi que Géographie-Aménagement. Un document synthétique sera préparé par M. LAÜGT, précisant les demandes de modifications.

Le Président demande un double vote, l'un sur les modifications demandées dans les délais et l'autre sur le rejet des demandes tardives.

Vote 1 : approbation à l'unanimité moins une abstention.

Vote 2 : pour le rejet, unanimité moins 9 abstentions. Les trois dossiers concernés feront l'objet d'une lettre explicative à l'attention du directeur de l'UFR.

### **III – EXAMEN DES HABILITATIONS 2009**

M. LAÜGT précise que l'examen des habilitations se fera en deux temps. La réunion d'aujourd'hui examinera les demandes d'habilitation, pour deux années (2009-2010 et 2010-2011), de la licence et du master Géographie-Aménagement ainsi que du master Histoire-Philosophie et Médiations des sciences. Lors de la réunion du CEVU du 14 octobre 2008, il sera procédé à l'examen des licences professionnelles (cinq renouvellements et une création).

M. LAÜGT souhaite fixer, dès maintenant, les modalités de l'examen du 14 octobre afin de pouvoir les préciser dans les convocations adressées aux intéressés. Il propose que les six porteurs de projet invités disposent de cinq à dix minutes pour exposer leur demande d'habilitation. En outre, il considère qu'il faut prévoir un temps consacré aux questions. Il se pose également la question de savoir si les porteurs de projet doivent attendre leur tour à l'extérieur ou bien s'il convient de les autoriser à siéger tous ensemble dans la salle.

M. COQUELIN répond que l'essentiel est de pouvoir poser des questions aux porteurs de projet.

Après plusieurs échanges, il est, d'un commun accord, décidé que les porteurs siégeront tous en même temps dans la salle.

M. LAÜGT précise que, lors de la réunion de la commission pédagogique, les documents soumis à examen pour la licence et le master Géographie-Aménagement ne portaient que sur la partie L3 Ingénierie et sur une seule spécialité du M, alors que l'ensemble L et M est soumis à renouvellement. Suite aux discussions du printemps dernier avec le ministère portant sur les points à modifier dans la demande d'habilitation, l'UFR avait décidé de ne modifier que les deux points cités plus haut. En effet, l'intégration des nouvelles modifications demandées lors de la vague C par le Ministère ne pouvaient être réalisées dans cette seule habilitation sans menacer de déséquilibrer les autres formations de l'Université.

M. LAÜGT donne lecture d'une lettre de M. LAZCANO, Directeur de l'UFR Géographie-Aménagement, dans laquelle celui-ci explique que seules les parties critiquées par le ministère ont été modifiées, le reste du dossier d'habilitation étant sans changement.

M. ATTEIA rappelle que le ministère a demandé qu'il y ait une demande de licence et de master communs, entre Bordeaux 1 et Bordeaux 3, dans le domaine de l'environnement. Pour la licence, une co-habilitation est demandée. Il signale que la difficulté dans le montage du dossier tient à l'origine diversifiée des populations étudiantes. Il a été convenu de faire une partie des enseignements en commun, consacrée aux écoles de terrain. L'harmonisation entre les deux licences s'est révélée difficile, notamment en raison de l'existence d'un bonus ECTS à Bordeaux 1. La commission pédagogique a jugé que ce bonus ECTS n'était pas très utile en France. De plus un rapport de terrain, obligatoire au cours du semestre 6, a été demandé.

M. LAÜGT propose un vote sur la licence Géographie-Aménagement, compte tenu des propositions formulées par la commission pédagogique.

*Résultat du vote : unanimité moins deux abstentions.*

Concernant le master Géographie-Aménagement, M. GOZE précise que, pour la spécialité Urbanisme, Stratégie et Maîtrise d'ouvrage des projets, un changement d'intitulé a été demandé (avec le mot urbanisme en tête) afin d'améliorer sa lisibilité dans le référencement internet.

M. COQUELIN demande si le fait que la spécialité 'Dynamiques africaines' n'ait jamais eu d'étudiants ne soulève pas un problème.

M. LAÜGT réplique qu'il y a une reprise des discussions avec l'IEP en vue d'une ouverture l'année prochaine.

Mme VOISIN fait savoir que lors du conseil d'UFR Géographie-Aménagement, M. BOUQUET a fait état de contacts avec l'IEP à ce sujet.

M. ATTEIA considère qu'il faudrait anticiper le problème par un courrier au ministère, justifiant le fait qu'il n'y ait pas eu d'étudiants inscrits à ce master.

M. LAÜGT demande un vote sur la demande d'habilitation du master Géographie-Aménagement, accompagnée d'une note explicative relative à la spécialité 'Dynamiques africaines'.

*La proposition est approuvée à l'unanimité moins une abstention.*

M. LAÜGT se propose de faire la présentation du master HPMS dont il est le responsable. Il rappelle qu'il y a eu, en 2000, création d'un DESS, devenu à la rentrée 2007 spécialité d'un master co-habilité avec Bordeaux 1. Ce master comprend une spécialité recherche en Histoire et Philosophie des sciences et une spécialité professionnelle en Médiations des sciences. La mention HPMS n'entrant pas dans les nomenclatures du ministère, ce dernier avait demandé qu'il soit classé, soit en Philosophie, soit en Information et Communication. Après discussion, la mention HPMS a été obtenue mais avec une habilitation de deux ans. La nouvelle maquette élargit la co-habilité à l'université Bordeaux 2 et à l'IEP : la spécialité professionnelle 'Médiations de sciences' se subdivise, en M2, en deux parcours : Médiations des sciences et Médiations des risques en Santé (Formation des cadres de veille sanitaire).

*La nouvelle maquette Master HPMS est approuvée à l'unanimité.*

#### **IV – PLAN LICENCE 2009**

M. LAÜGT rappelle que tous les documents pour le plan Licence 2008 sont disponibles sur l'Intranet de l'université. Il n'y a pas encore de groupe de travail formé, mais le travail de réflexion a déjà commencé lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2008 avec tous les porteurs de projets. Une journée forum des projets pédagogiques sera organisée le 16 janvier 2009 pour faire un bilan et mettre les informations en commun.

Il annonce que le financement du plan Licence 2009 ne sera pas totalement attribué sur des critères statistiques, des critères d'évaluation des projets 2008 seront aussi examinés.

M. LAÜGT commente ensuite le classement effectué par le Ministère sur les plans Licences 2009 : 16 universités ont été citées au tableau d'honneur, d'autres ont été critiquées, Bordeaux 3 se trouve dans la masse des universités pour lesquelles il n'y a eu aucun commentaire. Parmi les universités bien classées, on trouve notamment Bordeaux 1 qui a fait une proposition totalement en dehors des cadrages du Ministère : les étudiants en échec au semestre 1 se voient proposer un semestre « rebond », de remise à niveau, qui leur permet de redoubler leur L1 dans de bonnes conditions et de maximiser leurs chances de réussite en licence. La notification du plan Licence 2009 aura lieu en octobre/novembre.

M. LAÜGT précise qu'il n'est pas en train de faire une proposition de création d'un semestre rebond à Bordeaux 3, mais que dans l'optique d'une refonte totale liée à l'habilitation 2011, il sera possible d'y réfléchir.

Mme BABIN demande s'il serait possible d'avoir une copie des projets des universités qui ont eu une bonne appréciation de la part du Ministère.

M. VEILLET se demande également si c'est bien le rôle de l'université de se substituer au lycée et si l'on doit revenir sur le problème de la sélection à l'entrée de l'université.

M. LAÜGT répond qu'un étudiant qui a le BAC a le droit de s'inscrire. Mais face au constat d'échec de nombreux étudiants en L1, il est de notre devoir d'essayer de proposer des solutions. Il croit d'ailleurs se souvenir que les étudiants de Bordeaux 1 ont approuvé la proposition du semestre rebond.

M. LAPAIRE rappelle que Bordeaux 3 a choisi un accompagnement renforcé des étudiants de L1. A ce propos, il dit avoir déjà des retours très encourageants de la part des enseignants-référents et se demande si cette mesure pourra être pérennisée.

M. LAÜGT répond que la mise en place cette année en L1 sera étendue au niveau L2 l'année prochaine, etc.

M. ATTEIA fait remarquer que cela implique un financement sur les années prochaines. Il note aussi que les étudiants de Bordeaux 1 perdent une année avec le semestre rebond alors qu'avec un bon accompagnement le redoublement peut être évité.

M. MAURY fait aussi remarquer que les étudiants de Bordeaux 1 qui ont moins de 8 de moyenne au semestre 1 n'ont pas le droit de suivre le semestre rebond.

M. COQUELIN reprend la demande de Mme BABIN qui souhaitait que l'on récupère les propositions des universités bien classées par le Ministère.

M. LAÜGT donne son accord pour accéder à cette demande.

Mme BABIN exprime la possibilité d'envisager une formule mixte et M. ATTEIA indique qu'à l'université de Grenoble, les cours magistraux sont remplacés par un enseignement en petits groupes ou en multimédia.

## **V – APPELS A PROJETS REGION**

M. LAÜGT précise qu'il souhaite simplement rendre compte des résultats qui ont été officialisés au cours de l'été (cf. document distribué aux membres du CEVU).

Il ajoute que les éventuels porteurs de projets pour 2009 doivent commencer à réfléchir car les délais sont en général assez courts et il y aura une sélection à effectuer. Il rappelle que pour chaque projet, l'université doit financer 60 % du budget prévisionnel.

M. COQUELIN demande s'il y a eu des réponses argumentées sur les projets refusés par la Région.

M. LAÜGT répond qu'il n'a reçu que les notifications.

Mme LARGOUET signale, qu'en ce qui concerne les bibliothèques, la Région a demandé, pour 2008, le dépôt d'un seul dossier pour tout le PRES. La demande effectuée au titre de Bordeaux 3 est d'un montant de 54 000 €, pour un projet total de 135 000 €. Cette demande est en cours d'examen.

Mme LABORDE demande si, pour tous les projets déposés, l'université a pu vérifier la possibilité d'un autofinancement de 60 %.

Mme GAUDY répond que les projets sont portés par les composantes de l'université qui assurent elles-mêmes cet auto-financement. Cependant, le problème est plus compliqué qu'il n'y paraît car les projets peuvent être portés par plusieurs composantes et comporter à la fois des demandes en fonctionnement et en investissement. Elle évoque le souhait d'organiser différemment ces demandes, notamment en faisant des projets distincts en investissement et en fonctionnement.

M. ATTEIA préconise de faire remonter les demandes début décembre, de manière à pouvoir consulter la Région et modifier les projets en fonction des recommandations de celle-ci.

M. METAYER fait état du fait que désormais la Région impose un seul interlocuteur par entité. Concernant l'autofinancement, l'IUT mutualise ses capacités.

M. LAÜGT se propose de prendre contact directement avec la Région et via la commission Formation du PRES, pour anticiper l'appel à projets. Il annonce qu'il enverra une note à tous les directeurs des UFR pour leur demander de faire remonter des propositions courant novembre 2008.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

M. LAÜGT déclare qu'aucune question diverse n'a été proposée pour cette séance.

M. VEILLET demande que la procédure de tirage au sort des sujets ne soit plus appliquée et que l'on propose à la place la possibilité de choisir parmi plusieurs sujets d'examens.

M. LAÜGT répond que cette question soulève un problème car les modalités de contrôle des connaissances pour l'année 2008-2009 viennent d'être votées. Il estime, par ailleurs, que ce sujet dépasse le cadre des questions diverses.

Le Président,

SINGARAVÉLOU

